

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
Commune de BRUAY LA BUISSIERE**

Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal de terrains cadastrés et non cadastrés en nature de voiries, de trottoirs, de parkings et d'espaces verts situés rue Léon DOYELLE-impasse DUQUESNE –rue Pierre BEREGOVOY et rue du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE 62700.

Du 23 juillet au 07 août 2024 soit 16 jours consécutifs



CONCLUSIONS ET AVIS

**-Arrêté de Monsieur le Maire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE N°2024-694
en date du 10 juin 2024**

-Commissaire-Enquêteur DUC Jacques

SOMMAIRE

1 Les conclusions	Page 3
1.1 Rappel de la procédure	
1.2 Le déroulement de l'enquête	
2 Avis du Commissaire-Enquêteur	Page 4
3-Clôture	Page 6

1) Les conclusions

1-1 Rappel de la procédure

Le conseil municipal de BRUAY LA BUISSIERE qui a la charge de la gestion de la voirie communale a proposé, par arrêté municipal en date du 10 avril 2024, le déclassement du domaine public communal des terrains cadastrés et non cadastrés en nature de voiries, de trottoirs, de parkings et d'espaces verts ainsi que des réseaux qui s'y attachent situés rue LEON DOYELLE-Impasse DUQUESNE- rue PIERRE BEREGOVOY et rue du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE 62700.

- Ces emprises dont la superficie reste à confirmer après arpентage sont détaillées dans le corps du dossier.

Cette procédure a pour but la cession ou la mise à disposition sans aucune restriction de ces emprises foncières à la S.A.R.L SOPRODIM rue Christophe COLOMB à BRUAY LA BUISSIERE, en vue de la réalisation d'un programme de constructions de logements, de cellules commerciales et d'activités qui s'inscrit dans l'opération « Action Cœur de Ville/Opération de Renouvellement Urbain. »

Ce déclassement envisagé passe avant son approbation par le conseil municipal par la tenue d'une enquête publique obligatoire conformément aux dispositions du code de la voirie routière.

1-2 Le déroulement de l'enquête

Cette enquête publique qui s'est tenue du 23 juillet au 07 août 2024 n'a posé aucun problème particulier, tant dans sa « phase préparatoire » que dans les phases « enquête proprement dite » et « rédaction et transmission des divers documents de fin de mission de l'enquête publique ».

Phase préparatoire

- Réception et étude du dossier complet au regard des textes et d'une compréhension aisée.
- Réunion avec les gestionnaires du projet.
- Visite des lieux.
- Vérifications de l'affichage, des mesures publicitaires et de la présence des éléments du dossier en Mairies et sur le site informatique.

Phase enquête proprement dite.

- Les permanences ont été tenues aux dates, horaires et lieux prévus dans l'arrêté d'organisation, avec deux dépassements des horaires prévus pour répondre à la demande (Autre enquête LE VILLAGE/ALDI).
- Les dates prévues de clôture de l'enquête et de transmission des registres des observations ont été respectées.
- Le public régulièrement informé de la tenue de cette enquête publique aurait pu s'exprimer au travers des différents moyens offerts, ce qu'il n'a fait (AUCUNE CONTRIBUTION).
- L'accueil et le climat général ont été très satisfaisants.

Phase rédaction et transmission des divers documents de fin de mission

Un PV de synthèse des observations recueillies et des conditions dans lesquelles l'enquête publique s'est déroulée a été transmis à Monsieur le Maire .

Les différents rapports de fin d'enquête ont été transmis en les formes prescrites et dans les délais impartis.

2) L'avis du Commissaire-enquêteur

Vu

Le projet de déclassement :

- qui s'inscrit dans le cadre des compétences de la commune de BRUAY LA BUISSIERE
- qui est respectueux des règles de la procédure (Décision du conseil municipal relative au projet-Enquête publique-Décision finale du conseil municipal prévue le 26 septembre 2024)

Attendu que l'enquête publique :

- S'est tenue conformément aux dispositions contenues dans le code de la voirie routière (R141 et suivants) et dans celle de l'A.M N°2024-694 du 10 juin 2024.
- n'a posé aucun problème notable
- a bénéficié d'une large information (Affichages sur le site et en Mairie-4 avis « Presse »- Information de 11 riverains par LR/AR-Site informatique de la commune- 4 permanences dont 2 avec dépassements des horaires prévus.
- a bénéficié de 3 moyens d'expression (Registre des observations- site dédié-envoi de courrier au commissaire-enquêteur) qui n'ont pas fait l'objet de contributions.

Considérant

-Le projet « quartier-centre » qui s'inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain visant à accompagner la redynamisation commerciale et la modernisation du centre-ville de certaines villes moyennes aux rangs desquels compte la commune de BRUAY LA BUISSIERE et qui a fait l'objet d'une convention avec les services de l'Etat en date du 9 décembre 2020.

-Le cofinancement par l'A.N.R.U

-L'état dans lequel se trouve actuellement certaines emprises de l'ILLOT DOYELLE (voir photo ci-après)



-L'absence d'oppositions connues à la réalisation du projet.

-L'apport bénéfique qu'apporterait indéniablement ce projet dans la redynamisation du cœur du « Centre-ville », notamment dans la construction de nouveaux logements qui pourraient permettre l'arrivée de nouveaux habitants et le relogement des anciens habitants des résidences démolies (ALSACE-ARTOIS.../...) qui souhaiteraient rester dans le quartier.

En rappelant que notre mission se limite à un rôle consultatif visant à recueillir les observations sur le projet, d'émettre notre point de vue et enfin de donner un avis global.

En précisant que cet avis repose sur ce qui précède et sur une étude du dossier qui nous est apparu complet et compréhensible, sur l'enquête publique n'appelant aucune remarque défavorable, sur les différentes études menées, sur la recherche de l'information, sur nos observations et sur nos éléments de réflexion sur **l'opportunité du projet**

.

Pour tous ces motifs, j'émet un avis favorable pour le déclassement du domaine public communal des terrains cadastrés et non cadastrés en nature de voiries, de trottoirs, de parkings et d'espaces verts ainsi que des réseaux qui s'y attachent situés rue LEON DOYELLE-Impasse DUQUESNE- rue PIERRE BEREGOVOY et rue du PERIGORD à BRUAY LA BUISSIERE 62700.

FAIT ET CLOS A BRUAY LA BUISSIERE, le 30 août 2024

Le Commissaire-Enquêteur



DUC Jacques